

_ Communiqué de presse

Peter Stelmaszczyk devient le nouveau président des Notaires d'Europe

Berlin, le 20 janvier 2023

A l'occasion de la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'est tenue à Berlin ce vendredi 20 janvier, le notaire allemand Peter Stelmaszczyk est devenu le nouveau président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) pour l'année 2023. Il succède au notaire italien Giampaolo Marcoz et représente désormais les 22 notariats de l'Union européenne (UE) et les 45 000 notaires d'Europe. En présence de hautes personnalités, telles que le ministre allemand de la Justice, Marco Buschmann, et la ministre lettone de la Justice, Inese Lībiņa-Egnere, le président Peter Stelmaszczyk a détaillé à cette occasion les priorités de son programme de travail pour les mois à venir.

★ *Créer un cadre européen pour lutter contre le blanchiment*

En 2023, les institutions européennes continueront leurs travaux en vue de l'adoption de nouvelles réglementations contre le blanchiment d'argent et de capitaux. Les notaires d'Europe sont particulièrement impliqués, non seulement en tant qu'entités soumises à des obligations, mais aussi et surtout en raison de leur fonction d'officier public nommé par leurs États. Les notaires contribuent quotidiennement à la prévention du blanchiment d'argent dans des domaines importants des transactions juridiques comme l'immobilier et le droit des sociétés.

★ *Soutenir la transformation numérique des systèmes de justice*

La numérisation des systèmes judiciaires de l'UE et la révision du règlement e-IDAS/e-ID sont deux dossiers pour lesquels une adoption est attendue en 2023. L'UE travaille également sur une initiative visant à « Améliorer le droit des sociétés numérique ». Une proposition de nouvelle directive est attendue en début d'année. Dans ce contexte, le CNUE se positionne

CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Avenue de Cortenbergh, 120 - B - 1000 Bruxelles

T. +32 2 513 95 29 - info@cnue.be - www.notariesofeurope.eu



@EUnotaries

comme un promoteur du principe de la sécurité juridique par défaut. Il considère comme essentiel que le développement de solutions numériques dans un contexte transfrontalier ne porte pas atteinte à la sécurité juridique et travaille avec les institutions européennes dans ce sens.

★ *Protéger les personnes vulnérables*

En 2023, la Commission européenne publiera une proposition législative sur la protection des adultes vulnérables. Une telle initiative doit permettre de remédier aux difficultés rencontrées dans le cas de situations transfrontalières. En la matière, [le CNUE soutient auprès des institutions européennes la nécessité d'adopter un règlement européen](#) relatif à la reconnaissance mutuelle des régimes de protection des adultes vulnérables.

★ *Se tenir aux côtés de l'Ukraine et du notariat ukrainien*

Tout au long de l'année 2022, [le CNUE s'est engagé aux côtés des citoyens et des notaires d'Ukraine](#). Ce soutien institutionnel, matériel et juridique continuera et s'intensifiera en 2023. Un des objectifs sera de planifier les moyens nécessaires pour la reconstruction du pays et de son notariat. Des partenariats seront envisagés dans ce sens avec les institutions internationales et européennes.

Dr. Peter Stelmaszczyk est notaire à Burscheid (Allemagne).

Il a passé ses études de droit aux universités de Passau, Cologne et Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. De 2008 à 2015, il a travaillé comme avocat au cabinet d'avocats international Freshfields Bruckhaus Deringer à Cologne dans le domaine du droit des sociétés et des fusions et acquisitions. En 2013, il obtient son doctorat en droit de l'Université de Cologne (thèse de doctorat sur « L'augmentation de capital en espèces sans droits de souscription dans les scénarios d'OPA hostiles »). En 2015, il devient candidat-notaire et exerce jusqu'en 2021 la fonction de directeur du Conseil fédéral du notariat allemand (Bundesnotarkammer) à Bruxelles. Dr. Peter Stelmaszczyk est également l'auteur de nombreuses publications scientifiques sur le thème du droit des sociétés et du droit international privé.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Guillaume Casanova

Chargé de communication

g.casanova@cnue.be - T. +3225139529

CONSEIL DES NOTARIATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Avenue de Cortenbergh, 120 - B - 1000 Bruxelles

T. +32 2 513 95 29 - info@cnue.be - www.notariesofeurope.eu



@EUnotaries

_ Le CNUE en bref

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel de représentation de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats des 22 Etats membres qui connaissent cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie, de Turquie et d'Ukraine sont membres observateurs. Le CNUE représente plus de 45 000 notaires et 200 000 employés.

